

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 30 janvier 2023

Consigne pour recyclage des bouteilles en plastique : France urbaine s’y oppose et dénonce un non-sens écologique

Le 30 janvier 2023, la secrétaire d’État à l’Écologie, Bérangère Couillard, a réuni près de 70 acteurs pour une concertation sur la consigne pour recyclage des bouteilles en plastique. **France urbaine y a fait part de son opposition à la consigne pour recyclage des bouteilles en plastique, dénonçant un non-sens écologique, et le caractère non durable d’une telle mesure.**

Il est urgent de réduire la production de plastique à usage unique. Dès la loi « Anti-gaspillage pour une économie circulaire », France urbaine a pris position pour la réduction à la source des plastiques à usage unique, dont les bouteilles pour boisson en plastique. France urbaine avait d’ailleurs salué l’objectif de diminution de moitié de la mise en marché de ces bouteilles d’ici 2030, et veillera à que cet objectif ne soit pas oublié, alors que tous les regards se tournent vers la consigne pour recyclage. **L’association des grandes villes, agglomérations et métropoles appelle le Gouvernement à convaincre ses partenaires européens d’avoir une véritable ambition en matière de prévention et de réduction de la production de déchets à la source.**

Si France urbaine reconnaît que les efforts sur le recyclage sont nécessaires, les efforts collectifs méritent d’être aujourd’hui concentrés sur la prévention et la réduction. **La consigne pour recyclage vient justifier un modèle de production du plastique qui ne peut être une solution durable à long terme.** Sur la performance de collecte des bouteilles en plastique, l’objectif européen est quasiment atteint du côté du service public de la gestion des déchets, notamment grâce à l’extension des consignes de tri. La marge de progrès à effectuer est en avant tout en ce qui concerne le hors-foyer (poubelles de rue, dans les lieux publics tels que les gares...).

Sortir la bouteille en plastique du bac jaune perturbera et complexifiera en outre le geste de tri des ménages, mais aussi tout le travail engagé par les collectivités pour le simplifier. Très engagés pour accompagner la transition écologique, les Français veulent pour autant un système de tri simple, lisible et non-contraignant.

Dans un esprit constructif et responsable, France urbaine propose que la France se dote d’une véritable stratégie de prévention, de réemploi et de développement du vrac, plutôt que la consigne pour recyclage pour les bouteilles en plastique. Les élus urbains regrettent le peu de dispositions en faveur du développement de la vente en vrac dans la loi « relative à la lutte contre le gaspillage et à l’économie circulaire » de 2020 ou encore la loi « Climat et Résilience » de 2021. Alors que le vrac commençait à s’installer dans les pratiques de consommation des Français, la crise sanitaire de Covid-19 a vu alors le retour des emballages en plastique à usage unique en nombre. Il est nécessaire de mettre en place un cadre couvrant l’ensemble de la chaîne du vrac afin de permettre le développement rapide et qualitatif de la vente en vrac, plus écologique et plus adaptée aux aspirations de nos concitoyens, tout en les rassurant quant au potentiel risque sanitaire.

Enfin, **France urbaine insiste sur l’importance de l’accès pour le citoyen à une eau potable de qualité et appelle l’Etat à communiquer davantage sur le sujet,** tout en se concentrant sur l’importance de travailler à la préservation de la potabilité de l’eau, y inclus en période de sécheresse et de canicule. Réduire le recours à l’eau en bouteilles en plastique est un enjeu de résilience collective.

Contact presse :

Benoit CORMIER

b.cormier@franceurbaine.org

06 40 86 45 38

 [@France_urbaine](https://twitter.com/France_urbaine)